

Le 07 juin 2020

A l'attention de Monsieur Bacquelaire, Ministre des pensions

Monsieur le Ministre,

Concerne : DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE LA PENIBILITE DANS LE
SECTEUR INFIRMIER

Nous vous adressons la présente au nom de la FNIB (Fédération Nationale des infirmiers de Belgique) et de ses associations professionnelles partenaires.

La Fédération créée depuis 1922 fédère les infirmiers tant de pratique générale que spécialisée et de pratique spécifique.

Elle couvre ainsi tous les aspects de la formation et de l'exercice de la profession infirmière quel que soit le lieu de pratique.

Notre demande de reconnaissance de « pénibilité » n'est pas récente (2016). **La pénibilité du métier infirmier est particulièrement évidente dans le cadre de cette crise sanitaire sans précédent !**

Les quatre critères de pénibilité retenus sont :

1. La pénibilité des circonstances de travail (contraintes physiques dues aux charges physiques et environnement de travail)
2. La pénibilité de l'organisation du travail
3. La pénibilité en raison des risques de sécurité élevés
4. La pénibilité de nature mentale ou émotionnelle

Ces quatre éléments de pénibilité ont été largement reconnus, démontrés et exacerbés durant cette crise pandémique Covid19.

Des situations comme celles vécues par les infirmiers lors de cette pandémie sont fréquentes et régulières. Il faut faire face en permanence à de nombreux risques occasionnels tels que des épidémies ou des situations de déclenchement d'un PUH (attentats, accidents majeurs, etc.) mais également aux risques quotidiens (agressivité des patients et visiteurs, troubles musculo-squelettique, piqûres, contamination, etc.). L'obligation de continuité des soins aux patients et la permanence des risques encourus génèrent de nombreux problèmes de nature physique, psychologique et complexifie la conciliation de la vie professionnelle et privée chez les infirmiers.

Nous estimons que notre métier d'infirmier doit être considéré comme métier pénible au regard des critères précités et doit permettre d'accéder aux dispositions prévues pour les métiers pénibles, en particulier : départs anticipés et revalorisation des pensions des travailleurs.

Un courrier datant de janvier 2017 et adressé aux membres du Comité National des Pensions par l'UGIB (Union Générale des infirmiers de Belgique) et cosigné par nous relate dans les moindres détails (et fort d'exemple) la pénibilité rencontrée par les infirmiers quel que soit le lieu de pratique.

Rien, aucune situation rencontrée (domicile, école, milieu carcéral, hôpitaux, centres spécialisés...) n'est exempte de dangerosité, de lourdeur et chargée de stress !

Les descriptifs des fonctions de référence repris par la Convention Collective du Travail du 28 septembre 2016 démontrent clairement, et cette crise sanitaire Covid19 le confirme, que les infirmiers subissent des contraintes physiques, psychiques et des risques importants de contamination et de santé.

Nous pensons que la situation actuelle parle d'elle-même pour corroborer notre demande.

Nous nous appuyons également sur la reconnaissance des faits par notre Première Ministre, madame Wilmes et de beaucoup d'autres ministres et personnalités publiques à responsabilités (Gouverneurs) publiquement soit en télévision, radiophonie ou réseaux sociaux.

Chacun affirme sa volonté de donner une reconnaissance aux infirmiers et à notre profession.

Les infirmiers veulent que cette demande soit enfin prise en compte et formellement soutenue par les politiques.

Une publication des économistes de l'UCLouvain (Arno Baurin et Jean Hindriks) numéro 151 Octobre 2019 dans « Regards Economiques » décrit qu'une objectivation de la pénibilité des métiers au travers d'une seule méthode directe d'évaluation des conditions de travail est difficile.

Mais ils proposent alors une méthode indirecte (mais plus fiable) qui s'appuie sur le risque accru de mortalité ou de morbidité lié au métier exercé.

Tout cela nous démontre que notre métier doit être revalorisé et être reconnu en métier pénible et lourd.

Nous vous demandons donc par la présente de nous soutenir dans cette reconnaissance et de la valider.

Dans l'attente d'une rencontre et de votre réponse, veuillez recevoir Monsieur le Ministre nos salutations distinguées.

Pour la FNIB, sa présidente

DALLA VALLE ALDA





Fédération Nationale des Infirmières de Belgique
Nationale Federatie van Belgische Verpleegkundigen

Présidente : Alda Dalla Valle
Secrétaire : Stéphanie Caufriez



FNIB
Fédération Nationale
des Infirmier(e)s de Belgique

NFBV
Nationale Federatie
van Belgische Verpleegkundigen

N° d'entreprise : 425685290
Siège Social: Rue de la Source, 18 - 1060 Bruxelles
Siège Administratif : Rue du Pont, 5 – 7971 Thumaide
www.fnib.be